

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ;
 A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'avis à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste..... 1 louis.
 Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an..... 35 francs

L'ONCLE SCIPION

ET LE PROGRÈS. (1)

Cependant, comme Dumarsoin pensait avec raison que les voyageurs, après tant d'accidents, pouvaient avoir besoin de repos, il les mena dans leur appartement ; et, chemin faisant, ils admirèrent l'élégance de cette maison, qui avait été bâtie, selon le vœu, prodigieusement vite, avec grande économie de temps et d'argent. Toutefois, ils montèrent au cinquième étage et trouvèrent là deux petites chambres, encombrées de meubles, qui n'avaient pas dix pieds carrés, avec des alcôves où le jour pénétrait par un œil de bœuf.

— Ouvrez la fenêtre, dit frère Paul en entrant, j'étouffe.

— Il est vrai, dit Dumarsoin, que nous sommes un peu à l'étroit dans ce grand Paris ; mais c'est encore ici qu'il faut admirer les raffinements de l'industrie moderne. Voyez comme nos architectes tirent un merveilleux parti d'un petit espace ; ils vous mettraient dix familles dans une lucarne, tandis qu'on faisait autrefois de grandes vilaines maisons où l'on se perdait. Cet art a marché comme les autres.

— La-dessus le neveu Dumarsoin leur souhaita le bonsoir et les laissa seuls. Frère Paul, comme on sait, était fort grand, et de plus il avait la liberté d'allure et les mouvements brusques d'un campagnard habitué à vivre en plein air, en sorte que, chacun étant retiré dans sa chambre, l'oncle Scipion l'entendait se cogner à chaque instant avec un bruit sourd suivi de jurons qu'il arrêtaient entre ses dents.

— Paul, mon ami, lui dit-il, qu'as-tu donc à jurer si fort ? Je t'en ai repris bien souvent.

— Ne savez-vous donc point, notre oncle, que je suis ici comme l'âme d'un grelot ? Je ne puis bouger que je ne sonne. Ceci n'est point une chambre, mais un corcueil, un mort peut-être y serait à l'aise.

— Bonne nuit, frère Paul.

— Dieu le veuille, notre oncle, et vous de même.

Comme la maison de Dumarsoin était dans un des quartiers les plus peuplés de Paris, le roulement des carrosses les empêcha longtemps de fermer l'œil, et la crainte de s'éveiller l'un l'autre fit qu'ils s'ennuyèrent chacun à part. Enfin, ils commencèrent à lutter, en ronflant, avec le vacarme de la rue, quand un orage terrible éclata sur la ville ; c'étaient des tonnerres, des torrents de pluie et des rafales qui faisaient rage parmi les cheminées. A ce bruit, l'oncle Scipion rouvrit un œil.

— Entends-tu, frère Paul, comme l'orage gronde ; — Est-ce que les carrosses seraient montés sur les toits ? reprit l'autre à demi éveillé.

— Non, c'est une tempête : bien nous prend d'être à l'abri. La maison est toute neuve, à ce que m'a dit mon neveu.

Mais frère Paul était déjà rendormi.

— Ecoute, frère Paul, reprit l'oncle Scipion, je crois que ce vacarme se fait à notre porte ?

En effet, on frappait à la porte de leur chambre ; et l'oncle Scipion, voyant que frère Paul était trop appesanti pour répondre, alla ouvrir lui-même. C'était le neveu Dumarsoin, une chandelle à la main, tout troublé, et qui, sans songer même à se faire excuser, s'avancait vivement.

— N'entendez-vous pas ? Nous sommes menacés de quelque grand accident.

— Eh ! quoi donc ? dit l'oncle Scipion.

— Ce furieux orage qui ne cesse point.

— Eh bien ? que nous importe, puisque nous sommes à couvert ?

— Nous sommes à couvert ! s'écria Dumarsoin. Et quoi, mon oncle, vous apprenez les malheurs de votre neveu avec tranquillité ! Eh ! n'entendez-vous pas ces cloisons qui gémissent, ces escaliers qui chancelent, ces cheminées qui s'écroulent là-haut ? Ne sentez-vous pas la maison qui tremble, et ne savez-vous pas qu'avec un vent comme celui-là, dans une maison comme celle-ci, nous pouvons être d'un instant à l'autre écrasés ?

Frère Paul fit un saut dans son lit, qui le jeta au milieu de la chambre.

— Une maison neuve ! s'écria l'oncle Scipion consterné. Comment fait-on les maisons dans ce pays-ci ?

— On les fait comme vous voyez. Ce n'est pas le lieu de discourir.

— Vous devriez plutôt demander, dit frère Paul dans son épouvante, non pas comment, mais pourquoi l'on en fait, des maisons. On serait plus sûrément au grand air, et cela serait aussi plus économique et plus vite fait. Je pense qu'on en viendra là.

Mais ils virent le neveu si abattu qu'ils n'eurent pas le courage de se plaindre, et l'accompagnaient dans la visite qu'il faisait à chaque étage. Il n'y avait de dégradé que les cheminées, la toiture, les gouttières, les mansardes, le belvédère et quelques contrevents.

— Allons, je crois que nous l'échapperons encore pour cette fois, dit le neveu un peu ranimé.

Frère Paul tout tremblant, en fut réduit à se trouver heureux de l'avoir échappé si belle, et l'on s'alla recoucher sur le matin pour tâcher de dormir un peu.

Le lendemain, en l'honneur des voyageurs, on servit un déjeuner somptueux, et moins remarquable par la délicatesse des mets que par la recherche et le luxe du service. On mangea des plats froids sur des réchauds bien brillants, et l'on but, dans des verres ciselés de toutes formes, des vins détestables ; mais on fit honneur au festin par grand appétit, et d'ailleurs la belle apparence invitait à manger.

Au dessert, comme on était d'assez belle humeur, Dumarsoin prit la parole.

— Ah ça, maintenant, mon très-cher oncle, nous allons parler d'affaires. Vous me voyez lancé à toutes voiles dans le courant de la fortune, et je vais vous donner quelque idée de mes principales entreprises. J'ai commencé dans un négoce modeste que j'abandonnerai sans doute, mais qui ne laisse pas encore de m'être utile, et j'ai là au bout de la cour mon ancien fonds d'épicerie et de produits chimiques. En second lieu, j'exploite, en la compagnie de quatre hommes habiles, une fabrique que je vous ferai voir aujourd'hui même ; et enfin je suis d'une troisième compagnie de commerce dont je vous donnerai l'explication.

— Voilà bien des compagnies, dit frère Paul, il suffit qu'elles soient bonnes.

— Celle-ci, dit Dumarsoin, est un effort de génie ; c'est un système tout récent, et qui, peu

(1) Voir les nos. du Journal du 3, 5 et 8 juin.

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

pratiqué jusqu'à présent, nous promet des succès certains. Voici ce que c'est. Dix, vingt, trente capitalistes réunissent des capitaux et forment une association formidable qui se rend maîtresse du commerce. Cette compagnie s'établit dans un local immense, elle emploie cinq cents commis, elle paie vingt journaux, elle dépêche cent commis-voyageurs dans les départements ; on s'informe ça et là des fabricants gênés ; la compagnie a de l'argent comptant ; c'est le pistolet qu'on leur met sur la gorge. Des soieries, des tissus à 5 francs le mètre, je suppose, on les leur extorque à bas prix, et le lendemain cette étoffe paraît derrière nos vitres à 45 sous l'aune. On se l'arrache. Le petit marchand, qui ne la peut vendre qu'au prix courant, ne la vend pas et ferme boutique, et la compagnie, qui réalise encore un bénéfice énorme sur la quantité, bâtit sa fortune sur les ruines de je ne sais combien de débiteurs réduits à rien.

— Mais, dit frère Paul, ne la met-on point aux galères ?

— Paix donc ! s'écria l'oncle Scipion, ne vois-tu pas que mon neveu en est ?

— Et je compte bien que vous en serez aussi, mon oncle ; je veux faire votre fortune avec la mienne, et je sais un certain magot qui fructifiera, si vous le voulez, entre nos mains. Vous ne vous défiez pas d'une pareille affaire ?

— Dieu m'en garde, et de toi moins encore, mon cher neveu, mais je serais retenu par un certain scrupule... touchant ces pauvres gens qu'on mène à l'hôpital.

— Ce n'est que cela ? que voulez-vous ? Ils sont les maîtres de n'y point aller. Chacun pour soi dans ce monde. Si l'on s'arrêtait à ces misères, on ne ferait rien dans le commerce. N'avez-vous point d'autre raison ?

(A continuer.)

Histoire des Cartes à jouer.

Origine ; — recherches des érudits. — Les cartes dans l'antiquité. — Analogie des cartes et des échecs ; — différentes couleurs. — Les cartes de Charles VI ; — la réforme du valet de trèfle ; — transformations successives ; — popularité des cartes. — Le jeu.

Les cartes à jouer, avec lesquelles l'enfance, aux heures trop rapides des récréations, construit laborieusement de fragiles châteaux, ou sur lesquelles on épelle le soir, sur la table chargée de livres à images et de jouets, les premières notions des jeux les plus faciles, ont tenu une grande place dans l'histoire du monde. Malgré leur destination frivole, elles ont été mêlées aux plus graves événements, et les signes hiéroglyphiques inscrits sur elles avaient une signification longtemps étudiée et diversement expliquée par les érudits. L'esprit s'égare à coup sûr dans l'analyse des interprétations contradictoires recueillies par le savant M. Peignot, de l'Académie de Dijon. — Qui voudrait fouiller aujourd'hui dans les dissertations puériles ingénieuses du père Ménestrier, du père Daniel, de l'abbé Bullet, de l'abbé Bertinelli, de l'abbé Rive, de Court de Gébelin, de Jansen, de Oley, de Singer et de tous ces patients chercheurs qui, si on eût voulu les en croire, auraient tout expliqué par les cartes et auraient fait remonter leur origine à l'origine du monde ?

Il n'est pas bien certain encore que Noé n'ait sauvé un jeu de cartes dans l'arche pendant le déluge, et qu'il n'ait inventé le jeu de l'Oie pendant ces longues heures de la coïre de Dieu. Un de ces savants, le conteur Polydore Virgile, je crois, n'a-t-il pas affirmé que les Lydiens inventèrent les cartes pendant une grande disette, et que ce jeu parvint à les distraire de leurs souffrances ? Un autre, Court de Gébelin, remonte jusqu'aux Égyptiens ; il attribue l'invention des cartes aux prêtres d'Osiris. Un autre encore a prétendu que les signes principaux qui s'étaient perpétués sur les cartes, à travers les siècles, étaient inscrits sur les murs des temples les plus antiques de l'Inde. Enfin, rien n'a manqué à l'illustration des cartes à jouer, ni l'obscurité de l'origine, ni les recherches des érudits, ni les contestations des archéologues, ni leur influence bonne ou mauvaise, plus souvent mauvaise que bonne, sur les passions de l'homme.

Quelle que soit la valeur des conjectures laborieusement échafaudées depuis cinq à six siècles, on ne peut douter que les cartes ne viennent de l'Orient, avec les échecs, le jeu favori des Arabes. Les cartes des Romains étaient de minces lames d'ivoire sur lesquelles étaient représentées des figures, des armes, des fleurs et des pièces de monnaie.

On a fait remarquer avec raison qu'il existait entre les cartes et les échecs des rapports qu'on ne peut attribuer au hasard. Dans l'antiquité, à une époque qu'il serait difficile de déterminer, les cartes étaient une représentation exacte des échecs ; les fous, les chevaliers et les tours ou rocs se retrouvaient dans les premières cartes divisées par couleurs ; chaque joueur avait une couleur, et le jeu lui-même n'était qu'une bataille, comme aux échecs, où l'on fait manœuvrer deux armées. Ainsi, dans les vieux tarots du X^e siècle, il y a le fou et la tour, dite maison de Dieu ; il y a aussi une carte, la mort montée sur le pôle couronné de l'Apocalypse, qui devait, par son apparition, produire le résultat de l'échec et mat. A cette époque, il y avait autant de cartes que de pièces dans l'échiquier ; plus tard on les doubla, et les deux jeux, perfectionnés par l'invention humaine, s'éloignèrent de leur origine commune. Sans cesser complètement, les anciennes ressemblances, puis les analogies s'effacèrent ; elles ne frappèrent plus les yeux ; il fallut les chercher.

Une opinion vulgairement admise place l'invention des cartes à jouer en l'année 1392. Nous croyons, avec un certain nombre d'érudits, que cette origine est beaucoup plus ancienne. M. Peignot cite le synode de Worcester en 1240, dans lequel les jeux déshonnèrent sont défendus aux clercs, et entre autres, celui du roi et de la reine ; un manuscrit italien de 1299 parle des cartes appelées *naibi* ; des statuts monastiques de 1337, proscrirent les cartes sous le nom de *pagane* ; enfin un édit du roi de Castille, à la date de 1387, les met au nombre des jeux prohibés. — Le fameux roman anonyme du Renard parle des cartes en 1328 ; il prouve que femmes et hommes jouaient aux cartes dans des lieux qui portent encore un vilain nom ; qu'on y jouait avec fureur pour gagner ; et que le noble jeu du roi et de la reine était tombé dans l'usage vulgaire. On pourrait aussi invoquer le témoignage de la Chronique du petit Jehan de Saintré, dont le héros était paco du roi Charles V en 1367, et dans laquelle on lit : « Vous qui estes noisseurs et joueurs

des cartes et des dés, etc. » — Il est donc peu contestable que l'invention des cartes remonte plus haut que la fin du XIV^e siècle, peut-être au XIII^e et XII^e siècles.

Si la date de l'invention a donné lieu à des conjectures diverses et à des controverses sans fin, le lieu où cette invention a pris naissance a fait le sujet d'aussi nombreuses dissertations. — Est-ce en Allemagne, en Espagne, en Italie, en France ? Les uns veulent que ce soit en Allemagne vers 1300 ; les autres en Espagne en 1830 ; d'autres encore en Italie à une époque antérieure. Néanmoins, personne ne conteste que le jeu de piquet n'ait été trouvé en France, sous le règne de Charles VII, avec les couleurs conservées encore aujourd'hui, cœur, carreau, trèfle et pique. — Ces couleurs diffèrent dans les pays que j'ai cités plus haut : les Allemands ont vert, gland, grelot et rouge ; les Espagnols épée, bâton, denier et coupe ; les Italiens épée, bâton, denier et fleur. Chacune de ces couleurs avait une signification : en Allemagne, où les cartes furent modifiées plus tard, le gland exprimait l'agriculture, le grelot la folie, le cœur qui fut substitué au rouge, l'amour et le trèfle qui y fut ajouté, la science. En Espagne, chaque couleur répondait à une classe, *copus*, calices, au clergé, *espadas*, épées, à la noblesse, *dineros*, deniers, aux marchands, *bastos*, bâtons, aux laborieux. La même division se remarquait en Italie. On a voulu expliquer de la même manière les cartes françaises : le cœur aurait représenté le clergé, le carreau la bourgeoisie, le pique la noblesse, et le trèfle les laborieux ; mais c'est là une explication forcée et qui trouve justement de nombreux contradicteurs. Nous ferons tout à l'heure le compte des symboles sans nombre qu'on imagine pour attacher un sens aux cartes ; restons un instant encore dans le domaine de l'histoire.

On conserve au cabinet des estampes de Paris dix-sept cartes qu'on attribue à l'imagier du roi, Gringonneur, et qui, dans les mains d'Odette de Champ-diver, servaient souvent sans doute à endormir la folie de Charles VI ; ces cartes faisaient partie d'un jeu qui représentait la *dance macabre*, cette allégorie philosophique de la vie humaine vulgarisée au moyen-âge, à l'aide de tous les arts. — Les cartes peintes et dorées, dit le bibliophile Jacob, représentent le pape, l'empereur, l'ermite, le fou, le pèlu, l'écuyer, le triomphateur, les amoureux, la lune et les astrologues, le soleil et la parque, la justice, la fortune, la tempérance, la force, puis la mort, puis le jugement des âmes, puis la maison de Dieu ! N'est-ce pas cette danse des morts qui met en branle les vivants de toute condition et qui dirige cette ronde immense où sont emportés les grands et les petits, les heureux et les malheureux ! — On a cru qu'il s'agissait de ce jeu de cartes dans un compte de Charles Poupart, argentier du roi, pour l'année 1392 : « A Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, de plusieurs devises pour porter devers le dit seigneur (Charles VI) pour son esbattement, LVI sols parisis. » Mais les costumes me paraissent plus analogues aux modes du temps de Charles VII qu'à celles de la cour d'Isabelle de Bavière, qui avait donné le *bennin* ou bonnet à cœur aux dames.

A cette époque remonte donc l'invention des cartes françaises telles qu'elles existent encore, et du jeu de piquet qui fleurit dans le monde entier. La danse macabre, cette allégorie bizarre et terrible, ciselée sur les manches des poignards et sur la garde des épées, peintes sur les marges des missels, dans les églises, dans les palais, mise en musique par les ménestriers, représentée dans les burlesques mystères du carnaval disparut alors. Les cartes devinrent un jeu de guerre, et voici comment les choses se passèrent.

Le roi Charles VI, un roi chez lequel vivait la fibre nationale, dans un éclair de raison, avait prohibé, sous peine de dix sous d'amende, en 1391, tous les jeux qui empêchaient ses sujets de se livrer au maniement des armes pour la défense du royaume. Nos pères, à ce qu'il paraît, étaient de grands joueurs auxquels il fallait rappeler le saint devoir de la défense nationale, puisqu'ils oublièrent au jeu des tarots que le duc de Bourgogne était aux portes de Paris et au cœur de la France avec une armée anglaise. Pour éluder l'ordonnance royale, un servent d'armes, qui s'est personifié dans le valet de trèfle qui est resté inconnu, s'avisa d'un ingénieux expédient : il transforma les cartes, et il s'y prit de telle sorte, qu'elles devinrent de véritables symboles militaires. Le trèfle fut la garde d'une épée, le carreau le fer carré d'une grosse fleche, le pique la lance d'une pertuisane, le cœur la pointe d'un trait d'arbalète. Les as, nom d'une monnaie ancienne, représentèrent l'argent pour la paie des troupes ; les quatre rois représentèrent les quatre grandes monarchies juive, grecque, romaine et française, David, Alexandre, César et Charlemagne, les quatre dames remplacèrent les quatre vertus des tarots. Judith au lieu de la force, Pallas au lieu de la justice, Rachel au lieu de la fortune et Argine au lieu de la tempérance ; les quatre valets ou *valets* représentaient la noblesse de France, depuis son époque héroïque jusqu'à la chevalerie, Hector de Troie, pèro de ce fabuleux Français, qui passait pour le premier roi franc, Orgier le Danais, l'un des pairs de Charlemagne, Lahire, le plus brave capitaine de Charles VII, et le valet de trèfle placé là en qualité de réformateur du jeu de cartes.

Les cartes françaises fixées ainsi popularisèrent, pénétrèrent partout, chez les riches comme chez les pauvres, dans les palais comme dans les chaumières ; dans les tavernes, dans les camps, dans les salons. Le lansquenet, importé d'Allemagne, le piquet, la triomphe, la flux, le trente et un, le mariage, etc., se jouèrent en tous lieux, et Hubert Thomas raconte que Louis XII jouait au flux dans son camp, à la vue des soldats. Des transformations successives eurent lieu à différentes époques dans les principales personnes des cartes ; le règne de Charles IX amena des *valets de chasse*, de *noblesse*, de *cour* et de *piet* pour faire cortège à *Anguste*, *Constantin*, *Solomon* et *Clotilde*, *Élisabeth*, *Penthesilée* et *Didon*. Le règne de Louis XIV adopta *César*, *Aïnos*, *Alexandre* et *Cyrus*, *Pompée*, *Sémiramis*, *Roxane* et *Helène*, *Roger*, *Renard*, *Rolland*, etc. — On écrivait tout un livre, dit le bibliophile Jacob qui nous vient en aide dans cette étude rudimentaire, sur les révolutions des cartes jusqu'à celles de la Rubrique française une indivisible, où les quatre dames furent supplantées par quatre vertus républicaines, les quatre valets chassés par quatre réquisitionnaires républicains, et les quatre rois détronés par quatre philosophes : *Voltaire*, *Rousseau*, *La Fontaine* et *Molière*.

Des ordonnances royales et cléricales frappèrent les cartes de proscription dans les XV^e et XVI^e siècles surtout, mais les joueurs sont gens opiniâtres et ils parvinrent toujours à les éluder. Et puis, tout le monde se prenait à aimer ces belles images qui étaient si richement peintes et dorées, ces rois à l'encre paternelle, ces dames armoriées et armées de l'éventail, ces valets à l'air décidé, qu'on voyait prêts à partir en guerre. Les enfants causaient volontiers avec Lancelot, Lahire, Judith ou Argine ; les soldats sous la tente devaient aussi avec eux, et les rois véritables ne dédaignaient pas de leur tenir longue compagnie. Du reste, les cartes ne devinrent vraiment populaires qu'à partir de 1423, époque qui vit la découverte de la gravure en taille de bois. Jusque là, les cartes étaient enluminées comme les manuscrits et coûtaient fort cher, pique, en 1430, Visconti, duc de Milan, payait 1,500 pièces d'or à un peintre français pour un seul jeu. Mais aussitôt que la gravure permit de reproduire à l'infini une empreinte grossière, les graveurs allemands inondèrent l'Europe de jeux de cartes à bas prix ; ils en envoyaient des ballots en Italie et en Espagne pour les échanger contre des marchandises. Après la découverte de l'imprimerie, la reproduction des cartes devint plus exacte, plus nette, et l'inondation, si je puis m'exprimer ainsi, augmenta. Les navigateurs en emportèrent en tous lieux, et on vit les Indiens du Mexique jouer à la *prime* et à la *lutte*.

Le jeu des cartes s'est toujours maintenu à la tête de tous les jeux ; les échecs demandent trop de science et de patience ; les dames ne conviennent qu'aux vieillards réfléchis ; le tric-trac est un jeu de garnison qui fatigue ; le domino, un jeu d'estaminet qui assourdit. Les cartes seules vont à toutes les mains, et leurs combinaisons infinies aiguissent toutes les intelligences. L'homme d'Etat dans son salon, le commissionnaire au coin de la borne, le soldat sur le lit de camp, l'oisif dans les tavernes, l'homme d'affaires dans les clubs, l'enfant sur les genoux de sa mère, tous jouent aux cartes. Je ne sais quel prestige s'attache à ces petits carrés de papier fort grossièrement enluminés ; mais il n'y a pas de préoccupations et de souffrances que les cartes ne puissent distraire. Heureux serait l'homme si elles n'étaient qu'une distraction ; mais elles deviennent trop souvent une passion qui enivre, qui rend aveugle et sourd, qui arrache du cœur la pitié et de l'esprit la raison. Ce serait un véritable martyrologe que l'histoire des joueurs de toutes les classes que les cartes ont létrés, ruinés, déshonorés, tués... Mais nous ne voulons faire ici ni physiologie ni drame. Il suffit d'avoir raconté, après beaucoup d'autres, simplement et clairement, le plus possible, l'histoire très-curieuse et très-peu connue des cartes à jouer.

F. MOREL.

FRANCE.

Paris, 20 mai 1852. (1)

Ces défiances prévoyantes de M. de Girardin sont un écho du sentiment public. Si le présent est calme et affermi, il plane sur l'avenir une vague inquiétude qui entretient dans le pays une sorte de malaise moral. On sent que tout ce qui existe n'est encore que du provisoire, et que la révolution n'a subi chez nous tout au plus qu'une transformation et une halte passagère. Cette vérité se fait jour dans les discours de nos gouvernants eux-mêmes. Au banquet du préfet de la Seine, M. de Persigny (qui épouse définitivement après demain Mlle de la Moskowa dans la chapelle du palais du Luxembourg) a fait un éloge inattendu de la révolution, tellement illustrée par les armées françaises, purifiées et enracinées dans l'esprit des peuples, qu'elle est désormais invincible. Le général Saint-Arnaud a parlé des souvenirs de gloire des armées impériales qui font l'encre de l'armée actuelle, et, pour justifier l'appel de 80,000 hommes en 1853, que le corps législatif a voté avant-hier à l'unanimité, le général Parghappe, rapporteur de la commission, a appelé l'attention de la chambre sur l'augmentation de la milice anglaise et sur la revue militaire passée à Vienne par les empereurs de Russie et d'Autriche. M. Louis Veauille, le rédacteur énergique et intelligent de l'*Univers*, a signalé toutes ces phrases officielles comme très mal sonantes et très peu faites pour rétablir la confiance. Selon lui, assez de gens pensent que le pouvoir est le missionnaire armé de la révolution, qu'il n'est pas d'ailleurs en France, qu'il ne fait qu'y camper ; mais ce ne sont pas les ministres qui devraient le dire. Cette mercuriale a fort mécontenté M. de Persigny et le général Saint-Arnaud, et il avait même été question d'un avertissement à donner au censeur antibelliqueux et anti-révolutionnaire ; mais on s'est borné, dit-on, à effacer son nom des listes de promotion dans la légion d'honneur sur lesquelles il avait été porté. Loin d'être ébranlée par ces attaques, la faveur de M. de Persigny en est raffermie à l'Elysée dont il connaît les secrets aspirations, et on a recommencé à parler de son élévation au poste confidentiel de ministre d'état. Il serait remplacé par M. de Maupas, avec lequel le ministère de la police se fondrait de nouveau dans celui de l'intérieur, et M. Casabianca aurait le sénat pour retraite. Quelle que soit la vérité de ces détails de ménage politique, les allures martiales de M. de Persigny, Saint-Arnaud et autres initiés aux mystères diplomatiques indiquent clairement que la France et la Russie se montrent les dents et s'observent mutuellement. On s'est beaucoup inquiété dans un certain monde de savoir si le czar Nicolas avait eu à Vienne une entrevue avec le comte de Chambord. Les uns disent oui, les autres non ; ce qui prouverait, dans tous les cas, que c'a été une entrevue secrète et honteuse, perdant par conséquent beaucoup de son importance comme manifestation politique. Mais ce qui paraît plus certain, c'est que le czar a fait des adieux pleins d'une cordialité théâtrale au jeune empereur François-Joseph, qu'il a comparé à Louis XIV à 25 ans, c'est à la vie et à la mort. Baisers de rois sont peu des baisers de Judas. Alexandre et Napoléon s'étaient aussi juré une éternelle alliance sur le radeau de l'Isis !

Du reste, l'Elysée doit être bien renseigné sur ce qui s'est passé à Vienne, car il y a envoyé M. de Heeckeren, ancien secrétaire de l'Assemblée constituante, fils adoptif du ministre de Hollande près la cour d'Autriche et parent de M. de Meyendorff, ambassadeur de Russie près la même cour. M. de Heeckeren aurait eu pour mission de protester

(1) Voir le dernier numéro, pour le commencement de cette lettre.

Prix des Annonces.

Six lignes de petit-texte..... 2/6
 Audessus de six lignes et pas plus de dix..... 3
 Pour chaque ligne audessus de dix..... 0/4
 Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Jos. CAUCHON, rédacteur en chef.
 AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

auprès des deux souverains réunis des intentions pacifiques de Louis-Napoléon, quelque transformation que puisse subir son pouvoir actuel. Cette mission devait d'abord être donnée à M. Drouyn de l'Huys ; mais l'ancien ministre des affaires étrangères aurait désiré recevoir sur la question délicate de l'Empire des instructions explicites qui lui auraient été refusées, quoique cette question soit évidemment la clé de voûte de la situation présente.

Le czar Nicolas voit avec déplaisir le prochain avènement de l'Empire, parce que c'est un exemple d'usurpation dangereux pour la légitimité dont il est le protecteur. En outre, l'Empire, dans ses prévisions, c'est la conquête et la guerre tôt ou tard inévitables. Il a d'autant plus senti le besoin de s'y préparer, que feu le prince de Schwartzemberg avait montré quelque faiblesse pour les prétentions de l'Elysée et que la Prusse est en état d'antagonisme, non-seulement avec l'Autriche sur la question du Zollverein, mais encore avec la seconde chambre de son parlement sur des questions de droit constitutionnel. Le voyage du czar à Vienne et à Berlin, où l'empereur d'Autriche doit le rejoindre, a eu évidemment pour but de vider ces conflits, ou, tout au moins, d'ajourner les rivalités des deux puissances allemandes pour les réunir avec lui dans une sainte-alliance contre les éventualités d'une guerre avec la France. La proclamation de l'Empire à Paris ne serait point le signal obligé de cette guerre : la diplomatie a admis forcément, depuis 1830, le droit qu'à chaque peuple de se gouverner ou de se laisser gouverner à sa guise. La ligue préparée par la Russie ne sera point offensive, mais défensive ; elle est assez menaçante, néanmoins, pour alarmer ceux qui croient aux nécessités belliqueuses attachées à une restauration impériale. Le monde financier s'émue surtout de ce fait d'abord né, puis aujourd'hui confessé par les journaux ministériels, que l'empereur de Russie avait demandé le remboursement d'une partie des rentes françaises achetées par lui en 1847, et qu'il faisait vendre le reste à la Bourse. Il est constaté que, sur les 35 millions et demi de rentes dont le remboursement a été demandé par des porteurs étrangers, 29 millions appartenaient au czar Nicolas. Si cette vente prouve peu de confiance de la part du czar dans nos relations futures avec lui, on ne doit pas moins s'applaudir de voir l'autocrate russe désarmé, sans secousse et sans bruit, d'un moyen d'influence et de perturbation financières qui n'eût pas été sans danger dans un moment de gêne ou de crise. Louis-Napoléon se trouve ainsi servi par ses ennemis eux-mêmes. La fortune est une marraine qui n'abandonne qu'après de nombreuses ingratitude ceux que son caprice ou sa clairvoyance a tenus sur les fonts baptismaux. Il ne manque pas néanmoins de prophètes de malheur qui voient pour l'élu du 20 décembre de sinistres présages dans la triple chute qu'il subit coup sur coup les nouvelles aigles dans leur inauguration sur la porte de l'Elysée, à la salle de bal de l'Ecole-Militaire et à la distribution au Champ-de-Mars, où la première aigle offerte à l'armée par Louis-Napoléon s'échappa de ses propres mains. Ces alarmes rapprochent de ces augures néfastes la lettre du comte de Chambord, l'éloignement d'une importante fraction du parti légitimiste, la revue de Vienne, les armements de l'Angleterre, l'impression fâcheuse produite dans notre armée par les lettres des généraux proscrits, et le mécontentement que, malgré son éruption et sa réduction à 50,000 hommes, la garde nationale de Paris manifeste depuis les fêtes militaires du 10 mai dont elle a été tenue à l'écart. Les hommes d'état qui se piquent de lire dans le livre mystérieux de l'avenir voient dans ces symptômes réunis ce que M. de Talleyrand appelait le commencement de la fin. Mais, sans vouloir nier ce que l'étude des dispositions morales de l'Europe peut offrir d'enseignements, il faut se défier des exagérations non moins que des superstitions. La guerre a semblé plus imminente en 1830, en 1840 et en 1848 qu'aujourd'hui, et cependant elle n'a pas eu lieu. Le gouvernement de Juillet et la République, aussi menaçants que l'Empire, ont été reconnus et acceptés par tout le monde.

Si la sagesse et la modération ne lui font pas défaut, le pouvoir de Louis-Napoléon ne sera point de sitôt ébranlé sur ses bases, parce que ces bases sont vastes et solides : elles ont pour ciment la force et le nombre. Loin de diminuer, la popularité du Président semble croître dans les classes populaires. Je vous ai déjà parlé de l'inauguration de son buste dans quelques marchés. Les autres, tels que le marché de la Madeleine et la halle aux huîtres ont voulu suivre cet exemple. L'abbé Deguerry, l'éloquent prédicateur de la Madeleine, a prononcé à cette occasion un petit sermon napoléonien, à la prière de ses paroissiens. Les *forts* de la Halle avaient prié l'archevêque de Paris de venir à l'église Saint-Eustache bénir le buste du prince-Président ; mais le digne prélat fit observer, dans une lettre rendue publique, que l'Eglise ne bénit les images que des personnages morts et mis au nombre des saints. Louis-Napoléon n'est pas encore là, mais cela viendra peut-être. Il a accompli déjà assez de miracles pour cela.

Parmi les incrédules convertis miraculeusement à sa foi on a remarqué M. Charles Dain, qui a représenté successivement sur la crête de la Montagne l'une de nos colonies et le département de Saône-et-Loire, et qui vient d'être nommé conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe. Cette conversion n'est pas plus étonnante, après tout, que celles de M. Victor Leffranc et de M. Laurent (de l'Ardeche), qui a expliqué dans une brochure récente le coup d'état du 2 décembre sous son point de vue philosophique. M. Charles Dain, tout montagnard qu'il était, se rapprochait beaucoup plus de MM. Jules Favre et Michel de Bourges que MM. Ledru-Rollin et Dufaure. L'Assemblée Nationale ne proteste pas moins contre cette nomination, dont l'annulation doit être demandée, dit-elle, par de notables habitants de nos colonies auxquelles la présence de M. Dain ferait revenir de coupables pensées. Elle ne pourrait leur suggérer, au contraire, que des pensées de pénitence par l'exemple de la conversion et de l'absolution. Dans le monde des artistes, ces ouvriers de la science et du génie, le Président vient de se rendre non moins populaire que dans les marchés, en donnant l'ordre au directeur des musées de garder à tout prix pour la France les plus beaux tableaux de la galerie du maréchal Soult, qui ont été mis en vente par suite de son décès. L'un de ces tableaux, la *Conception de la Vierge*, de Murillo, regardée comme le chef-d'œuvre du grand peintre espagnol, a été poussé jusqu'à 586,000 francs

par l'Espagne, la Russie et un pair d'Angleterre. Les annales de la peinture n'ont jamais enregistré une lutte plus acharnée et plus palpitante. La lutte pour la gloire et la fortune, et pour le triomphe de l'art, a été adjugée à la France, les amis des beaux-arts ont applaudi à cet usage éclairé que Louis-Napoléon a cru devoir faire de son pouvoir dictatorial en dehors des allocations du budget actuel.

La commission qui examine celui de 1853 prêche de plus en plus l'économie et s'ingénie à trouver le moyen de mettre les dépenses en équilibre avec les recettes. Un membre du corps législatif, M. Durand, a prononcé dans ce but un discours qui a produit quelque sensation, à propos de l'appel de 80,000 hommes de la classe de 1852. Il n'y a point d'opposition contre le gouvernement de Louis-Napoléon, ou du moins cette opposition se fait aussi douce et mielleuse que possible. Il nous a délivrés du socialisme, dit-on à ses ministres, il faut qu'il complète son œuvre en nous délivrant de la banqueroute. C'est ce qui s'appelle dorer la pilule de l'économie à des prodiges. Le corps législatif a adopté à l'unanimité moins une voix la nouvelle rédaction de l'article 623, relatif à la réhabilitation des banqueroutiers, telle qu'elle avait été arrêtée par transaction entre la commission et le conseil d'état. Celui-ci est assis depuis quelque temps d'un projet de loi sur les douanes qui affranchit les matières premières employées dans les constructions maritimes et lève la prohibition existante sur les poteries. Ce sera un petit pas de plus dans la voie de la liberté commerciale. Un décret publié par le Moniteur d'aujourd'hui consacre quelques centaines de mille francs aux premiers travaux d'assainissement de la Sologne et confère la croix de la légion d'honneur à un vieux curé d'un village d'Allemagne situé près de Mayence, dans l'ancien département du Mont-Tonnerre, pour récompenser ce curé de la gratitude courageuse dont il fit preuve envers la mémoire de Napoléon, bienfaiteur de ce village, en priant pour lui avec toutes ses ouailles lorsqu'il apporta sa mort en 1821. Cette récompense tardive, mais pieuse, d'un acte de piété dont le mérite ne pouvait se prescrire, ne va-t-elle pas être regardée comme un calcul de propagande bonapartiste par la diplomatie soupçonneuse ?

Les nouvelles avaient un autre gros événement (sic) dans le refus de la Turquie de laisser traverser les Dardanelles à la frégate française le *Charlemagne*, bâtiment de guerre à voiles et à vapeur qui avait été appelé à Constantinople à la demande du ministre de la Sublime-Porte elle-même, qui désirait étudier de visu ce système mixte. Les griffes de l'Angleterre et de la Russie se cachaient, dit-on, sous ce refus. Mais notre gouvernement a eu le bon esprit de respecter le droit, même capricieusement observé, de la Turquie, car elle a plus que toute autre intérêt à l'observation des traités qui assurent l'inviolabilité du détroit.

Le parti libéral, qui est vaincu en France, en Espagne et à Vienne, et qui lutte encore, avec plus de courage que d'espoir de succès, à Munich et à Berlin, a remporté une victoire momentanée dans le Piémont, où M. Batazzi, chef de la gauche, a été élu président de la chambre avec l'aide de M. de Cavour, ministre des finances, et malgré l'opposition de M. d'Azeglio, président du conseil, appartenant au parti conservateur modéré. Cette victoire de la gauche semblait annoncer une modification ministérielle dans le sens démocratique et le détournement de M. d'Azeglio a tenu bon pour le chef de son cabinet contre le chef de la gauche parlementaire. C'est M. de Cavour qui succombe sous le poids de son propre triomphe, et c'est son rival battu qui est chargé de composer le cabinet mis en déroute. L'avènement du parti démocratique dans le Piémont aurait eu, dans les circonstances actuelles, de faibles avantages et de grands dangers. La liberté doit être aujourd'hui d'autant plus circonspéctive qu'elle est plus faible et plus abandonnée. Il y a des cas où mieux vaut se taire que parler, et attendre son heure que la devancer.

F. CAILLARDET.

—Courrier E.-U.

Sommaire des annonces nouvelles.

Vente de marchandises.—J. W. Laird.
Planches et madriers à vendre.—J. H. Clint.
Faulx, faucilles, etc.—C. & W. Wurtele.
Vitrines de toutes grandeurs.—Idem.
Vins français.—Bossange, Morel & Cie.
Avis à Adèle Dubé, absente.—Chalou & Dery.
Association Mutuelle sur la vie.—R. Peniston.
Compagnie d'assurance royale.—Forsyth & Bell.
Avis.—P. G. Prévile.
Instituteur demandé.—Jos. Martineau.
Ouvrages nouveaux.—J. & O. Crémazie.
Eau de Cologne.—Idem.
Course, au trot.—J. D. Shipman.
Sucre, Cassonade, etc.—Ross, Lenfestey & Cie.
Exposition Industrielle et Provinciale.—Fréd. Cumberland.
Terre à vendre.—P. Villeneuve.
Baume de Wistar.—Bowles et Musson.
Bitters oxygénés.—Idem idem.

CANADA.

QUÉBEC, 12 JUIN 1852.

LES RÉSERVES DU CLERGÉ. On lit dans le *Montreal Herald* : — « Nous tenons de bonne autorité que sir John Packington en expliquant la politique coloniale du cabinet Derby, a déclaré que sous aucune circonstance possible, les conseillers actuels de Sa Majesté ne peuvent acquiescer à remettre de nouveau en discussion la question des réserves du clergé, ou accepter aucun plan quelconque pour leur sécularisation ; et que conséquemment on ne permettra pas à la législature coloniale de législater sur le sujet. »

Dans notre feuille de mardi, nous avons publié une correspondance qui donnait des détails sur un désastreux incendie, qui a consumé en peu d'heures une des parties les plus commerçantes de la cité de Montréal. Les journaux français que nous avons reçus depuis confirment en tous points le récit de notre correspondant.

Le feu, qui s'était d'abord déclaré sur la rue St. Pierre, et avait consumé la vieille église St. André, ainsi que les magnifiques bâtisses de Cuivillier et quelques autres maisons environnantes, s'est communiqué par des flammèches sur la rue St. François Xavier, à deux maisons de M. de Witt ; puis de proche en proche il a envahi tout le bloc situé entre la Place de la Douane et la rue St. Joseph. Les pompiers ne se sont rendus maîtres de l'incendie, qu'après des efforts inouïs, et en concentrant leurs forces sur l'Hôtel-Dieu, qui était fort en danger et sur le côté opposé de la rue St. Paul.

La perte matérielle est estimée généralement à \$200,000 ou \$250,000.

La Gazette de Montréal remarque que la perte occasionnée par ce sinistre, est considérable, il est vrai, mais qu'une ville riche comme Montréal, ne peut pas beaucoup s'en ressentir. Il n'en est pas moins vrai que ce malheur a profondément ému et

affligé les citoyens de Québec, qui ne peuvent oublier la générosité de Montréal, lors des terribles incendies qui détruisaient complètement les deux tiers de Québec. Et ils sont heureux de voir que la première parole après le malheur qui vient de visiter Montréal, est un cri de courage et d'espoir. L'esprit d'entreprise de nos compatriotes de Montréal répondra à ce mot d'encouragement, et avant peu, nous l'espérons, notre Saint-Cité aura fait disparaître toute trace de ce sinistre.

Tempérance.

Nous appelons l'attention des habitants des campagnes sur les résolutions adoptées à Sainte-Marie de la Beauce, que nous publions dans notre feuille de ce jour. La position prise par les habitants de Sainte-Marie fait éminemment honneur à leur jugement et à leur patriotisme bien entendu. Nous espérons que les autres localités où l'on voudrait tenter de rétablir les auberges, prendront aussi une attitude énergique contre l'introduction des auberges, ce fléau qui, par le passé, a fait tant de victimes et ruiné tant de pères de famille. On a eu des doutes sur le pouvoir des conseils municipaux d'accorder ou de refuser dans leur discrétion, les certificats requis par la loi pour l'établissement des auberges ; mais la décision donnée à ce sujet par le conseil supérieur de ce district, est venue dissiper ces doutes ; et personne maintenant, ne peut raisonnablement disputer aux conseils municipaux, le droit d'accorder ou de refuser, suivant qu'ils le jugent à propos, les certificats requis pour l'obtention des licences d'auberges. Notre population a fait et fera son devoir ; que les conseils municipaux fassent le leur et ne viennent pas dans des vues d'intérêt malentendu, paralyser sinon détruire, l'œuvre généreuse et vraiment patriotique de ceux dont, après tout, ils ne sont que les mandataires et les serviteurs.

Nouveau Collège de la Pointe-Lévi.

Demain, doit avoir lieu, après les vœux, la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du collège de la Pointe-Lévi, que l'on doit ériger près de l'église neuve, sur le sommet de la côte, en face de cette cité. Rien ne doit être épargné pour l'occasion ; la bande de musique de la Société Saint-Jean-Baptiste doit y assister, et Messire Proulx, curé de Québec, dont l'éloquence est bien connue, a été invité à prêcher un sermon de circonstance. Nous avons déjà parlé plusieurs fois de l'esprit de progrès des habitants de cette localité, et c'est avec un nouveau plaisir que nous signalons à nos lecteurs ce nouvel effort des citoyens de cette paroisse. Nous invitons les habitants de Québec à se rendre à cette cérémonie qui, tout en leur procurant le plaisir d'une agréable promenade, leur permettra de témoigner par leur présence et leur générosité, leur approbation de l'œuvre que vont commencer les habitants de la Pointe-Lévi.

Hier, jour de la fête de St-Barnabé, a été célébré avec toute la pompe accoutumée le dix-huitième anniversaire de la consécration de Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, notre vénérable Archevêque. Sa Grâce était assistée dans la célébration de la Sainte-Messe par M. Marcoux, missionnaire du Sault Saint-Michel, M. N. Fortier, curé de Saint-Michel, et par M. Lafrance, prêtre du diocèse de Montréal. Le chœur était rempli de prêtres qui étaient venus témoigner au pied des autels de la vénération et de l'attachement qui les unissent au digne pasteur de ce diocèse. Tous ensemble ont joint leurs voix dans le chant de l'hymne d'actions de grâces. Le carillon des cloches, l'entrée solennelle du clergé par la porte extérieure et les magnifiques ornements dont les officiants étaient revêtus, servaient à exprimer la joie du clergé et du peuple fidèle, et le désir que chacun ressentait de voir renouveler bien des fois cette solennité à pareil jour.

Nous apprenons par le *Journal d'Agriculture* qu'à l'assemblée générale de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, tenue le 19 mai dernier, les messieurs suivants ont été élus directeurs de cette société pour l'année courante, savoir : les honorables A. N. Morin, de Beaujeu, Ferrie et de Bleury, les révérends Déaulniers et Morin, le major Campbell, et Alfred Pinsonneault, John Yule, P. E. Leclerc, Dr. Valois (M. P.), Chapias (M. P.), Chs. Taché (M. P.), Alfred Turgeon, F. A. LaRoque, David Laurent, D. Léprohon (de Saint-Charles), G. Hurteau, J. Vincent, F. Armand, P. L. Le Tourneur, L. A. H. Latour, G. Gilmour, G. Chagnon, W. Evans, Dr. Meilleur, Capt. Rhodes, H. L. Langevin, L. A. Moreau, T. F. Allard, H. Drummond, A. Kierskourski et John Fraser (Saint-Marc), écuysers.

Il paraît que le gros vent, tantôt Nord-Ouest, tantôt Sud-Ouest, accompagné de pluies par intervalles, que nous avons eu depuis mercredi, ne s'est pas passé sans accident sérieux. Un vaisseau a été jeté sur le sable vis-à-vis New-Liverpool, et une chaloupe a chaviré de ce côté du fleuve, avec cinq hommes qui n'ont pas reparu. On dit que plusieurs radeaux ont été dispersés sur le lac Saint-Pierre, et qu'un bateau chargé de fer ayant sombré, tout le monde à bord avait péri.

On rapporte qu'une goélette a aussi coulé bas vis-à-vis Batiscan, mercredi, et que l'équipage a été recueilli par le vapeur *Sainte-Hélène*.

Une grange de 100 pieds de front sur le chemin Sainte-Foy, a été jetée à bas par le vent.

Avant-hier, le nommé Thos. Smith, qui courait après une des nombreuses pièces de bois que le fleuve charriait en dérive, perdit son équilibre et se noya.

Assemblée publique à Sainte-Marie, (Beauce.)

Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce.

Une assemblée générale, de tous les habitants de Sainte-Marie, annoncée huit jours d'avance, s'est tenue dimanche, jour de la Pentecôte, à l'issue de l'office, pour l'encouragement de la tempérance, et pour protester énergiquement contre des spéculateurs qui tentaient d'introduire de nouveau dans cette paroisse le commerce des boissons enivrantes. Jamais assemblée de paroisse ne saurait être plus nombreuse respectivement, et plus unanime en ses sentiments. M. le curé fut élu président, et G. N. A. Fortier, écuysier, secrétaire. M. le président expliqua le but de l'assemblée, rappela à ses paroissiens leur engagement solennel sous la bannière de la croix, et le bonheur dont ils avaient joui depuis cette heureuse époque. Elz. Duchesnay, écuysier, concourant dans la même pensée, fit ressortir l'odieuse tentation de se voir envahir par les spéculateurs, s'ils allaient livrer à des vils spéculateurs le fruit de leurs sueurs, qu'ils devaient conserver avec soin pour l'éducation de leurs enfants. T. J. Taschereau, écuysier, J. B. Bonneville, écuysier, A. Deléry, écuysier, J. P. Proulx, écuysier, et d'autres dirent quelques mots en ce sens, et les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

I^{re} Résolution.—Proposée par M. le président, et secondée par M. Frs. Ferland, ancien marguillier : Que cette assemblée générale des habitants de Sainte-Marie, déclare d'une seule voix que la société de tempérance sous les auspices de la croix a rendu à la paroisse, comme partout ailleurs, des services immenses, favorisé le développement de la prospérité publique, et contribué puissamment au bonheur des familles.

II^e Résolution.—Proposée par T. J. Taschereau,

écru, secondée par M. Ls. Pomerleau, ancien marguillier et ancien conseiller municipal :

Que tous les gens de bien, doivent réunir leurs efforts pour empêcher le fléau de l'intempérance d'envahir de nouveau le sol canadien, et surtout, comme le réclame plus spécialement l'intérêt de la présente assemblée, la grande et florissante paroisse de Sainte-Marie, et pour flétrir comme il convient ceux qui pour un luxe vil et un intérêt sordide s'efforcent d'y introduire de nouveau le commerce démolisateur des boissons enivrantes.

III^e Résolution.—Proposée par Alex. Deléry, écuysier, secondée par M. Chs. Bilodeau, marguillier :

Que tous les commerçants de la paroisse de Sainte-Marie qui, dans l'année 1848, ont abandonné le commerce des boissons par religion, par patriotisme et contre leur intérêt personnel, ont mérité l'estime, la confiance et l'encouragement du public, et qu'il est juste de les favoriser dans leurs entreprises commerciales ou industrielles.

IV^e Résolution.—Proposée par M. Elz. Duchesnay, écuysier, secondée par M. P. Grénier :

Que les habitants de Sainte-Marie, désireux de conserver l'honneur de leur paroisse, et de maintenir la paix, l'union et le bonheur dans leurs familles, se sont trouvés profondément blessés et insultés en apprenant que des commerçants étrangers à cette paroisse, spéculant sur ce qu'il peut y rester de passions mal assoupies, et tournant à leur profit le désintéressement des marchands du lieu, se proposent d'y établir un commerce de boissons enivrantes.

V^e Résolution.—Proposée par J.-B. Bonneville, écuysier, lieutenant-colonel et maire du comté, secondée par M. Fr. Bilodeau, commissaire d'école :

Que les personnes qui se glissent ainsi dans les paroisses avec ce commerce démolisateur attristent les cœurs de toutes les familles honnêtes et respectables, et sont d'autant plus dignes d'un blâme sévère et énergique qu'elles ne sauraient ignorer les résultats déplorables de leur action, et que la dernière loi sur les licences, les assemblées nombreuses de paroisses, la résistance courageuse et loyale des conseils municipaux doivent retentir à leurs oreilles, comme le cri d'horreur de tout le pays.

VI^e Résolution.—Proposée par le capitaine P. Binet, secondée par MM. Ths. Bilodeau et J.-B. Grégoire :

Que ceux des paroissiens qui louent leurs maisons à des détaillants de boissons qui viennent insulter aux vœux les plus chers des familles et de tous les gens de bien, ne témoignent pas à leurs paroissiens cette vertu sociale qui fait d'une paroisse une seule famille unie dans tous ses membres pour l'intérêt commun.

VII^e Résolution.—Proposée par J. P. Proulx, écuysier, secondée par Chs. Lacroix, écuysier, J. P. :

Que cette assemblée exprime fortement le vœu que les conseils municipaux du comté de Dorchester n'approuvent aucune demande qui pourrait leur être adressée pour des licences d'auberges, mais qu'ils accordent des certificats pour des maisons de tempérance suivant les besoins des lieux, et cela seulement à des personnes respectables et capables de recevoir convenablement les voyageurs.

VIII^e Résolution.—Proposée par M. Jos. Pomerleau, secondée par M. Stephen Carter :

Que tous les associés de la tempérance présents à cette assemblée renouvellent l'engagement d'en observer les règles, et en conformité à ces règles acceptées publiquement et solennellement, de n'encourager en aucune manière les marchands de boissons enivrantes et autres personnes adonnées publiquement au vice de l'ivrognerie, et d'éviter comme des pestes les maisons employées à ce commerce.

Après des remerciements proposés à M. le président, l'assemblée se sépara paisiblement.

G. N. A. FORTIER.

Sainte-Marie, 31 mai 1852.

ACCIDENT.—Lundi dernier, le 7 du courant, M. F. Fréchette, brave et honnête citoyen de Saint-Thomas, s'est noyé en arrivant aux Trois-Rivières, pour embarquer dans un vapeur et se rendre de là chez lui, plein de joie d'avoir rendu visite à son fils, le révérend Messire Vincelas Fréchette, curé de Batiscan. Étant sur le bord du quai de M. Molson, il regardait venir de loin le bateau à vapeur, lorsqu'il tomba à l'eau et se noya en présence de plusieurs personnes qui ne purent lui donner aucun secours. Les restes mortels de ce vieillard respecté de tous ceux qui le connurent ont été de suite transportés en la paroisse de Batiscan pour y être inhumés dans l'Eglise, vendredi, le 11 du courant.

Il s'est tenu une assemblée à Cincinnati le 2, dans le but d'aviser aux moyens à prendre pour y bien recevoir M. Mesagier, l'échappé de Van Diemen.

—Kossuth était à Troy, le 3.

—Le *Journal du Lac Supérieur*, du 24 mai, dit qu'on a découvert dans les environs de ce lac, une mine considérable de charbon de terre.

—Le gouvernement responsable a été refusé à l'Isle de Terrebonne ; le ministre des colonies donne pour raison de ce refus, que ce gouvernement sous les circonstances présentes, ne serait d'aucun avantage aux habitants de Terrebonne.

—Le steamer de la Trinité, le *Doris*, est parti mercredi pour les différents phares du bas du fleuve. Parmi les passagers sont : MM. le Dr. Wolfred Nelson, Panet, et Joseph Cauchon, M. P. P.

—Nous désirons appeler l'attention des lecteurs sur l'avertissement de M. Michel Gauvin, que l'on trouve dans nos colonnes d'aujourd'hui, au sujet de sa ligne d'omnibus entre l'Ancienne-Lorette et Québec. L'établissement de cette ligne de diligences sera sans doute bien vu par tous ceux qui seraient désireux d'établir leur domicile pendant les chaleurs de l'été à la campagne, à l'Ancienne-Lorette, par exemple, où, nous assure-t-on, l'on peut se procurer des appartements et une pension bourgeoise à des taux extrêmement modérés.

Ordinations.

Samedi dernier, Sa Grâce, Mgr. F. N. Blanchet, Archevêque d'Oregon-City, a fait l'ordination suivante dans la chapelle du collège de cette ville :

PRÊTRES : MM. J. A. Singer et L. R. Fournier, pour le Diocèse de Montréal.

DIACRES : MM. N. Perrault, pour le Diocèse de Montréal, H. E. E. Henniss, pour le Diocèse de Boston, J. Woods, pour le Diocèse d'Halifax.

SOUS-DIACRES : MM. P. Bélanger, D. Bérard, W. Halley, pour le Diocèse de Montréal, J. A. Healey, E. J. Bales, pour le Diocèse de Chicago.

MINISTRES : M. L. A. Panneton pour le Diocèse de Montréal, et le Rév. frère G. Klinkhardt, de la Compagnie de Jésus. Le même a reçu la tonsure le même jour.

TONSURES : MM. M. Caisse, J. Z. Dumontier, J. Hogan, pour le diocèse de Toronto, J. J. Power, J. Riordan, pour le diocèse de Boston. —(Mélanges)

Par voie télégraphique.

HALIFAX, 8 juin 1852.

Le steamer *America* parti de Liverpool, le 29 de mai, est arrivé ici, aujourd'hui, à 2 heures. Il amène 88 passagers, au nombre desquels sont les honorables Hinks du Canada et Chandler du Nouveau-Brunswick, délégués de ces deux provinces relativement au chemin de fer.

Il est certain que le gouvernement impérial a

refusé toute aide au chemin de fer par la vallée du Saint-Jean, pour des raisons militaires. Mais d'un autre côté, les délégués ont reçu les offres les plus avantageuses de la part des capitalistes anglais éminents, pour la construction de la ligne Européenne, d'Halifax à la frontière de l'état du Maine, et de Québec à Hamilton dans le Haut-Canada.

Les troupes anglaises ont pris Rangoon et 150 canons.

Les nouvelles commerciales du continent sont très favorables.

Le commerce est très actif à Paris.

ANGLETERRE.—Il y a eu de nouveaux débats sur la dotation du collège de Maynooth ; la question a encore été remise.

Il a été ordonné que le bill des milices soit lu pour la troisième fois.

Le bill pour amender la loi sur les Brevets d'Inventions (*Patentes*) a été lu pour la seconde fois. Ce bill propose de réduire les frais de *Patentes* de £260 à £25, et que le même enregistrement d'une patente serve pour l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Le consul anglais à Ancone a reçu instruction d'employer tous les moyens pour obtenir le pardon de Murray, condamné à mort à Rome pour conspiration. On pense que sa sentence sera commuée.

Les communes ont nommé un comité pour s'enquérir des fréquentes explosions qui ont lieu dans les mines de charbon.

L'or continue d'arriver en abondance de l'Australie.

On dit que le parlement sera prorogé et dissous vers le 20 de juin.

Les espèces dans la banque d'Angleterre excèdent £20,000,000 sterling.

Le baron de Rothschild se porte de nouveau candidat à la représentation de Londres.

Le *Galley Packet* contredit la nouvelle de la réapparition de la maladie de la patate en Irlande.

FRANCE.—Les refus de prêter serment continuent. Un projet de loi pour continuer jusqu'au 1er janvier 1863, le monopole du tabac, vient d'être soumis à la législature.

M. Berryer (!) l'envoyé de confiance de Louis-Napoléon a eu une entrevue avec l'empereur de Russie et d'autres monarques. Le sujet de cette entrevue n'a pas transpiré.

Le *Bulletin de Paris* dit qu'il est probable que M. de Falloux donnera son adhésion complète au gouvernement.

De nombreuses arrestations ont été faites à Boulogne, Montreuil et Clichy par suite de la publication de bulletins séditeux.

ITALIE.—Le marquis Daydio a réussi à former le cabinet Sardes sur une base libérale.

Le gouvernement Toscan a offert 1000 francs en compensation des outrages faits à l'anglais nommé Mather. Cette offre a été refusée par Mather et ses amis.

MARCHÉS ANGLAIS.—Argent abondant. Blé en bonne demande ; aucun changement dans les alcais.

Bons américains de 6 p. 100—104 à 105.

Incendie à Montréal.

Montant assuré.

ASSURANCE DE MONTRÉAL.

Eglise Saint-André	£750
Edouard Bourgeois	200
Louis Audouin	1,500
Torrance & Busted	2,000
Prothmham & Workman	200
Wilson, Hawkesworth & Cie	1,500
Thomas Peck	1,500
S. Greenfields & Cie	2,500
J. C. Mayor	2,250
Geo. B. Muir	650
Wm. Cornack	2,500
J. & W. Roy	1,300
Juge Smith	1,000
Isaac Moffatt	550
Succession de M. de Haven	250
	£19,150

ASSURANCE MUTUELLE.

Héritiers Hunter	£1,000
Séminaire	900
J. L. Beaudry	1,000
J. & W. Roy	750
Diverses maisons appartenant aux honorables D. B. Viger, L. M. Viger, et aux héritiers Gaston-guez	50
	£3,700

ASSURANCE DE QUÉBEC.

A. Laurie & Cie, sur marchandises	£3,100
Madame Gauvin, maison	1,100
	£4,200

BRITISH AMERICAN—£500.

GLOBE—Agence de H. Chapman & Cie.	
S. Greenfields & Cie, do	£2,500
William Whitford & Cie, do	3,000
Tyre, Colquhoun & Cie, do	3,000
James Martin, do	300
H. Chapman & Cie, do	1,000
W. & J. Smith & Cie, (léger dommage)	5,000
	£14,800

GLOBE:

Agence de T. Ryan, écuysier, de £15,000 à £20,000.

ASSURANCE ROYALE—environ £20,000.

EQUITABLE FIRE COMPANY—£200.

LIVERPOOL ET LONDRES—£2,200.

PHENIX :

Torrance & Busted, magasin	£1,000
Sam. Greenfields & Cie, do	5,500
John Brown, do	500
Delverchio, maison	750
J. & W. Roy, magasin	1,000
A. Laurie & Cie, do	2,000
Tyre, Colquhoun & Cie, do	5,000
Ogilvy, Wood & Cie, do	2,000
Wm. Gettes, do	1,500
W. & J. Smith & Cie, do	5,000
James Holmes, ménage	125
F. F. Mullins, magasin	750
Francis Mullins, maison	500
Wm. Murray, do	2,000
Gibb & Ross, thé	2,500
John Redpath, maison	1,750
	£37,875
Total	£122,625

(Fait.)

La *Minerve* regne hier donne comme suit le montant des pertes des différentes compagnies d'assurances :

Phénix	de £30,500 à £33,000
Globe	de 37,000 à 40,000
Montréal	de 15,500 à 16,000
Royale	de 17,000 à 18,000
Hartford, Étna et Protection	de 10,000 à 12,000
Québec	de 4,250 à 4,250
Londres et Liverpool	de 2,000 à 2,200
Mutuelle Equitable	de 3,500 à 3,700
British American	de 575 à 575
Perte totale de	£122,326 à £131,725

Actes Officiels.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 4 juin, 1852.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général faire les nominations suivantes, dans le Bas-Canada, savoir :

William Bell et John Short, de Sherbrooke, écuysers, pour être conjointement protonotaire et greffier de la cour supérieure dans le district de Saint-François ; greffier de la cour de circuit de et

pour le circuit de Sherbrooke ; greffier de la paix et greffier de la couronne dans et pour le dit district.

Les messieurs suivants ont été nommés juges de paix, savoir :

Pierre Fortin, écuysier, de Laprairie, dans et pour les districts de Québec, Kamouraska et Gaspé.

